

Proposition d'adaptation du Règlement d'ordre Intérieur

Version actuelle	Proposition
<u>Membership - critères:</u> Critères minimaux d'adhésion : déclarer son accord avec les principes de la déclaration Health Care for All et être validé par l'Assemblée générale.	Se déclarer d'accord avec la vision et la mission de Be-cause health ainsi qu'avec la déclaration sur les Soins de santé pour tous (Health Care for All). On maintient le droit accordé à l'Assemblée générale de proposer et valider les adhésions.
<u>Membership – Catégories:</u> 1. Une affiliation organisationnelle : pour des aspects spécifiques, comme la représentativité du réseau, pour soutenir la dynamique et pour des engagements formels, il est nécessaire que les organisations elles-mêmes soient membres. Spécifiquement pour les engagements formels une signature du Directeur de l'organisation ou d'une personne mandatée est nécessaire. 2. Une affiliation individuelle : les membres participent (et sont inscrits) en tant que personne. L'organisation à laquelle un membre appartient est néanmoins aussi précisée. 3. Les 'amis de Be-cause health' ou 'membres observateurs' : il s'agit des organisations ou réseaux qui participent aux activités de Be-cause health en tant qu'observateur, ou collaborent autour des thèmes spécifiques. Les catégories 1 et 2 seront considérées comme des membres effectifs du réseau.	Division de la catégorie 3 en « observateurs » et « amis ». Où : - le statut d' « observateur » est réservé uniquement aux représentants des autorités; - le statut d' « ami » est réservé aux personnes de l'étranger.
<u>Structure & procédures – Candidats</u> <u>Vice-président et Trésorier:</u> Le Vice-président et le Trésorier sont élus au sein du Comité de pilotage	Le coordinateur de Be-cause health devient automatiquement Vice-président.
<u>Structure & procédures – Fonctions et tâches/compétences</u> Secrétaire	Remplacer par : coordinateur
<u>Communication – Utilisation logo:</u> - Uniquement sur les comptes-rendus, annonces et invitations du secrétariat ou des groupes de travail - Pour l'utiliser à d'autres fins, il faut demander l'autorisation au secrétariat.	Ajouter : Le logo de Be-cause health est la propriété intellectuelle ainsi qu'un identifiant de la plateforme Be-cause health. En tant que tel, il implique l'aval par Be-cause health du matériel avec lequel il est associé. Le logo ne peut donc pas être utilisé par d'autres sans l'autorisation

	écrite expresse du Comité de direction. Le logo ne devrait pas être utilisé conjointement avec de la publicité ou avec les noms de produits de marque déposée.
<u>Plaidoyer:</u> Dans le cas d’initiatives générales, la phrase disant que Be-cause health ne peut engager les membres est alors ajoutée.	Dans le cas d’initiatives générales et de lettres de Groupes de travail où aucune signature n’a été demandée aux membres, la phrase suivante est ajoutée : le présent document n’engage en rien les membres de Be-cause health.